

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°004/2003

1. Jusqu'à présent l'UPRONA s'est abstenu de faire de la surenchère sur la question de l'alternance. Nous sommes surpris et regrettons la surenchère et la radicalisation opérée autour de cette question.
2. Il faut privilégier une démarche qui évite les tensions et la confrontation et donner priorité au dialogue pour aboutir à **une alternance qui rassure et qui consolide le processus.**
3. Nous regrettons le refus de dialogue manifestée autour de cette question alors que c'est par le dialogue que le processus de paix a pu surmonter les diverses difficultés qui se sont posées sur son parcours.
4. L'UPRONA dénonce l'exploitation dogmatique de la date du 1<sup>er</sup> Mai. Nous disons une fois de plus que dans la gestion des questions complexes comme les nôtres, nous devrions mettre en avant la gestion politique du temps et non une lecture mécanique des dates sur un calendrier.
5. Il ne devrait en être autrement. Nous constatons **qu'aucune date prévue au calendrier d'application de l'Accord n'a été et ne pourra être respectée.** La raison commande que pour celle du 1<sup>er</sup> Mai comme pour toutes les autres le dialogue et la négociation priment sur toute autre démarche ; dans l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité de notre pays.
6. Un des arguments souvent distillés pour convaincre et radicaliser est que l'extérieur soutiendrait mécaniquement l'alternance.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale soutient plutôt la solution de nos problèmes par le dialogue cela d'autant plus qu'elle a accompagné ce processus et qu'elle connaît les difficultés qui empêchent jusqu'à présent l'établissement du cessez-le-feu.

7. L'UPRONA réaffirme son adhésion au principe de l'alternance. Nous affirmons cependant qu'il est impératif que celle-ci doit être reportée pour qu'elle se déroule dans un environnement politique et sécuritaire qui rassure et qui consolide le processus de paix.

8. Il faut éviter une lecture figée de la Constitution.

Evoquer les dispositions de la Constitution comme les positions figées et immuables, c'est ignorer deux choses :

- Que la Constitution de la transition est le résultat d'un Accord dont le programme a été toujours bousculé au niveau du calendrier.
- Que cette même Constitution offre à la classe politique et au peuple burundais des opportunités d'évaluation, pour qu'on puisse l'amender et l'adopter aux conditions politiques du moment.

9. Tout comme la Constitution sera prochainement amendée pour permettre l'entrée des groupes armés dans les institutions, l'UPRONA propose qu'à la même occasion un amendement soit porté à la disposition relative à l'alternance du 1<sup>er</sup> Mai tout comme à d'autres dispositions dont la relecture s'impose ; par ce qu'il y en a.

10. Nous en appelons une fois de plus à la classe politique pour qu'elle privilégie le dialogue et le sens de responsabilité face aux questions cruciales que connaît notre pays.

Fait à Bujumbura, le 14/03/2003

LE PRESIDENT DU PARTI UPRONA,

ALPHONSE KADEGE.-